

Du télétravail contraint au télétravail concerté

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Un binôme de pilotage (si possible paritaire, mais autre composition possible)

Organisme de formation

➔ **ARACT Hauts-de-France**

Date limite d'inscription

17/02/2021

Lieux & dates

➔ **Groupe 1**

Lieux et calendrier à définir

Interlocuteur Opco Santé

SIMOENS Delphine

delphine.simoens@opco-sante.fr

06 46 57 92 37

Interlocuteur OF

Contexte

La crise sanitaire a été l'occasion de développer, parfois à marche forcée, le télétravail. Cette modalité a pu concerner une minorité de salarié.e.s dans les établissements du secteur et tout ou partie de leurs activité.

Elle répond cependant à une attente des professionnel.le.s même si elle n'est pas sans poser de questions en lien avec : les outils nécessaires, le management, les collectifs de travail, les espaces de travail ou encore la conciliation des temps.

C'est également un sujet qui occupe les acteurs du dialogue social, susceptibles d'aboutir à la négociation d'un accord.

Objectifs

➔ Vous accompagner :

- dans la construction de votre démarche projet
- jusqu'à la définition de modalités d'expérimentation
- leur évaluation avant des éventuelles pérennisation et démultiplication
- le cas échéant, en amont de la négociation d'un accord

➔ Vous aider à la préparation d'un accord télétravail (facultatif)

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Modalités :

- ➡ 3 séances inter-structures (présentiel et/ou distanciel selon le contexte)
- ➡ 1 séance optionnelle sur la négociation d'un accord
- ➡ 3 à 5 jours d'accompagnement individuel par structure pour aider à la mise en œuvre du projet
- ➡ des travaux d'intersession

Durée de l'action :

2 à 4 mois